

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 6

**Votants:** 7

**Séance du 04 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre mars l'assemblée régulièrement convoquée le 04 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Michel PONCELET, Romain WATRIN, David AMBERG, Jacqueline BIENAIME, Françoise FERY, Franck MARECO

**Représentés:** Valérie TOUSCH par Michel PONCELET

**Excuses:** Erika NANQUETTE, Steve SIMIONI

**Absents:** Julien AMBERG, Joris SCHULZ

**Secrétaire de séance:** Françoise FERY

---

Objet: APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - DE 2025\_001

La commune de Chattancourt s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise ;
- carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en oeuvre pour gérer les événements sur la commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à 6 voix pour et 1 abstention, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).